

Journée technique « Cybersécurité des Systèmes Industriels »

29 septembre 2022

Inscription pour participant simple - Détails pratiques et modalités :

Frais de participation pour participant simple (déjeuner compris)

Montant pour les membres Exera :	245,00 EUR HT, soit	294,00 EUR TTC	avec TVA à 20%
Montant pour les non-membres Exera :	370,00 EUR HT, soit	444,00 EUR TTC	avec TVA à 20%

Annulation et report - Rétractation

L'Exera se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la journée technique en raison d'effectif insuffisant ou de tout événement imprévu qui en affecterait l'organisation. Les frais d'inscription seraient alors intégralement remboursés.

De même, toute inscription peut être annulée. Sous réserve de communication écrite reçue à l'Exera avant le 16 septembre 2022, la rétractation entraîne le remboursement de l'intégralité des frais versés. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué, le versement effectué étant considéré comme acquis à titre d'indemnité.

Données des participants communiquées

En s'inscrivant à la journée, le participant donne son accord à la communication de ses prénom, nom et entreprise d'appartenance à l'ensemble des participants au travers d'une liste des inscrits. Il accepte également que ses coordonnées soient ajoutées à l'annuaire électronique interne de l'Exera. En revanche, ni numéro de téléphone ni adresse ne sont communiqués à des tiers.

Lieu de la journée

Espace du Centenaire
Maison de la RATP
189 rue de Bercy
75012 Paris

Contact Exera

4 Cité d'Hauteville
75010 Paris
Tél : +33 1 53 32 80 08
E-mail : contact@exera.com

Modalités d'inscription

La participation à la journée technique requiert une inscription préalable, aucune inscription sur place n'étant possible.

Vous pouvez vous inscrire :

- En renvoyant le bulletin d'inscription renseigné par mail à l'adresse contact@exera.com ou, en cas de règlement par chèque, par courrier à l'adresse postale figurant sur le bulletin.
- Ou en ligne sur le site <https://www.exera.com/boutique-exera-jt>.

Le règlement de l'inscription peut être effectué par les moyens de paiement suivants :

- Chèque à nous adresser par courrier, accompagné du bulletin d'inscription rempli,
- Virement bancaire (IBAN et BIC ci-après) à effectuer en même temps que l'envoi par mail du bulletin d'inscription rempli ou lors de l'inscription en ligne,
- Carte de crédit en cas d'inscription en ligne sur le site <https://www.exera.com/boutique-exera-jt>.

À réception de votre bulletin d'inscription renseigné, vous recevrez un mail accusant réception du bulletin.

Puis, à réception de votre règlement, vous recevrez un mail vous informant que votre inscription est définitive, accompagné d'une facture établie selon les indications figurant sur votre bulletin d'inscription.



CAISSE D'ÉPARGNE

CE ILE DE FRANCE

Intitulé du compte **EXERA**

4 CITE D HAUTEVILLE

75010 PARIS

IBAN

FR76	1751	5900	0008	0614	8014	191
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Journée technique "Cybersécurité des systèmes industriels"

Jeudi 29 septembre 2022 – Maison de la RATP - Espace du Centenaire - 75012 Paris

Merci d'adresser le bulletin renseigné :

- par mail à contact@exera.com en cas de règlement par virement bancaire,
- par courrier postal en cas de règlement par chèque, accompagné du chèque à l'adresse suivante : EXERA, 4 Cité d'Hauteville, 75010 PARIS.

Entreprise :

Membre de l'Exera :

Oui

Non

Coordonnées du participant :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-mail :

Instructions pour la facturation

Destinataire :

Complément :

Adresse postale :

Autres indications

si nécessaire :

Modalités de règlement

Le bulletin d'inscription tient lieu de bon de commande. L'inscription est confirmée après réception du règlement.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Exera correspondant au montant total des frais d'inscription

Règlement par virement correspondant au montant total des frais d'inscription

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :